

# Unité Paroissiale de Porto-Vecchio

Tél. 04 95 70 14 28 - Fax 04 95 70 66 32 - Mobile 06 84 52 39 40  
<http://www.paroisse-porto-vecchio.org//> [paroissestjean-baptiste@orange.fr](mailto:paroissestjean-baptiste@orange.fr)

## *Année 2017*

### **Concerts dans les églises et chapelles de l'Unité Paroissiale de Porto-Vecchio...**

A notre époque, comme précédemment, l'Eglise catholique porte un intérêt significatif à l'art, particulièrement à l'art religieux, et aux artistes.

L'Eglise se réjouit de tout ce qui peut développer les attitudes d'admiration et de contemplation, de tout ce qui élève l'homme selon le projet de Dieu et contribue à l'ouvrir aux valeurs spirituelles présentes dans la culture.

Pour ce qui est de la musique et du chant, l'Eglise a suscité la création d'un répertoire d'une richesse inestimable.

Par la musique et par le chant demeure ce merveilleux langage dans lequel les hommes peuvent se rencontrer au delà de leurs divergences.

#### **Point très important :**

L'église n'est pas un simple lieu public, une salle disponible pour des réunions de tout genre. Elle est par destination, le lieu où le peuple de Dieu se rassemble pour écouter la Parole, prier en commun, recevoir les sacrements, célébrer l'Eucharistie et le Mystère chrétien.

**L'église peut abriter les concerts et manifestations culturelles qui expriment explicitement la spiritualité chrétienne.**

Pour que les principes énoncés soient traduits dans les faits, les organisateurs doivent adresser, **avant toute décision et toute publicité, une demande écrite // téléphonique à la maison paroissiale St Vincent // entrer en contact avec la personne responsable de la commission Culture de l'Unité Paroissiale de Porto-Vecchio : Mme Yvette MESANA**

- l'identité de l'organisme demandeur,
- les motivations pour lesquelles on souhaite utiliser l'église,
- les titres des œuvres prévues au programme,
- **Les conditions d'exécution et d'entrée, « à partir de 19h30 »**

- **Les concerts sont programmés à 21h00...** ( 23h00 fermeture des portes)
- L'attestation d'une souscription d'assurance ainsi que la quittance.
- Tickets de réservations, interdiction de les coller sur les bancs.
- Tenue correcte exigée à tous les participants « acteurs et spectateurs »

## **- Les concerts sont proposés : de Juin à Septembre...**

- |                                   |                 |   |
|-----------------------------------|-----------------|---|
| - Porto-Vecchio                   | <b>Mardi</b>    | « 260 personnes »   |
| - Sotta                           | <b>Lundi</b>    | « 120 personnes »   |
| - Lecci ( St André ou St Cyprien) | <b>Mercredi</b> | « Lecci Village 80 personnes – St Cyprien 400 personnes » |
| - Pinarello                       | <b>Jeudi</b>    | « 70 personnes »  |
| - Ste Lucie de P°V°               | <b>Vendredi</b> | « 100 personnes »   |

- **23-24 Juin ; 14-15 Août ; 07-08 Septembre ; 13-14 Septembre** : pas de Concert sur le Secteur.

### **Participation aux besoins de l'église :**

La communauté chrétienne, usagère habituelle des lieux de culte, n'a pas à s'engager financièrement dans une entreprise qui ne dépend pas d'elle, ni à en tirer bénéfice. Mais cependant elle doit obligatoirement dédommager les frais occasionnés.

- C'est pourquoi l'organisateur versera à la paroisse à la fin du concert, une indemnité de la recette pour l'utilisation du lieu :

**15% pour l'église Saint Jean-Baptiste de Porto-Vecchio**

**10% pour les églises et chapelles des villages**

- La commune ou l'Office de tourisme sont exemptés, de cette participation aux frais. Mais cependant veillerons au nettoyage de ce lieu et au rangement...

Merci à tous les participants de mettre en œuvre l'honnêteté requise...

L'Eglise catholique n'est pas là pour acquérir des gains, mais elle est soumise à des dépenses quotidiennes indispensables à son bon fonctionnement.

- Interdiction d'afficher sauvagement sur le territoire, et de respecter les panneaux appropriés selon la réglementation publique en entrant en contact avec les offices de tourisme de la région...

Nous vous demandons de faire **respecter ce lieu sacré** où sont célébrés les Mystères de la Foi Chrétienne, tout particulièrement **l'Autel, le Tabernacle, l'Ambon de la Parole de Dieu, le Baptistère, le Confessionnal**. Ce qui suppose : **un comportement digne, une tenue correcte, de la propreté, l'interdiction de fumer – manger – boire et d'utiliser le téléphone portable**

( y compris dans les sacristies et à la tribune ). Ne rien déplacer...

### **- Ne pas fermer les portes durant le concert...**

( si une personne veut se recueillir dans ce lieu sacré, elle doit y avoir accès... )

### **A la fin du concert :**

- Evacuer l'église, « ventes et signatures » sur le parvis pour faciliter la fermeture de l'édifice...
- mise en ordre des lieux...
- Les dégâts constatés doivent être signalés à la personne responsable détenant la clé de l'édifice...

Certains débordements sont trop souvent constatés.

Nous vous souhaitons une bonne réalisation, en vous remercions pour la bonne volonté de chacun.

Porto-Vecchio, le 23 Mai 2017

Abbé Frédéric CONSTANT +  
Curé de l'unité Paroissiale  
de Porto-Vecchio

Madame Yvette MESANA  
Déléguée à la Culture  
pour l'Unité Paroissiale

\*Si cette convention paroissiale ne vous convient pas, le Centre Culturel de Porto-Vecchio est à votre disposition pour d'autres prestations.

**Mme MESANA Yvette** : 06 09 46 66 26

**e.mail** : terrazza2a@gmail.com